

Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM - 12 JANVIER 2023 -

M. le Directeur général adjoint,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

En cette nouvelle année 2023, nous, représentants du Snec-CFTC vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de projets, riches en perspectives, tant dans votre vie professionnelle que personnelle. Nous nous réjouissons de poursuivre notre action au sein du comité consultatif ministériel où les échanges sont constructifs et permettent d'améliorer notre profession. Trop lentement cependant.

Les points à l'ordre du jour de ce CCM ou les questions diverses posées, à savoir la rupture conventionnelle pour les enseignants contractuels d'État des établissements agricoles privé, les obligations de service, l'état de corps des agents, l'absence de médecine de prévention, les difficultés de recrutement des professeurs remplaçants, sont des sujets que nous souhaitons voir résolus depuis 4 ans déjà et qui stagnent.

Mais le pire pour les enseignants de droit public sont les difficultés croissantes dans la gestion de leur contrat et de leur situation administrative. Parmi les problèmes les plus récurrents ayant un impact néfaste sur le moral des enseignants, nous pouvons citer :

- la délivrance tardive des contrats et des reclassements qui ne prennent pas en compte les services antérieurs,
- le retard de paiement des salaires, des primes, des heures supplémentaires,
- le retard ou oubli du versement du SFT,
- l'absence de transparence sur le paiement des HSE et heures de vacation pour les examens,
- la difficulté à activer la prévoyance du fait que les arrêtés de situation ne sont pas transmis...

C'est INADMISSIBLE !

Ces délais sont d'autant plus insupportables que le SRH ne répond plus à nos mails quand nous signalons des situations critiques et que les téléphones sonnent dans le vide.

Le Snec-CFTC avait lancé une alerte fin 2021 auprès du directeur du SRH et au CCM. Des efforts avaient eu lieu entre janvier et juin 2022. À nouveau, les enseignants sont excédés par le mépris affiché par leur employeur face à leurs soucis administratifs non résolus.

Les représentants du Snec-CFTC ont interpellé plusieurs fois le SRH, poliment, patiemment, en vous laissant 2 à 3 mois pour expertiser les situations. Le silence est l'unique réponse. Nous sommes extrêmement déçus. Le lien de confiance est en train de s'effriter avec le Ministère.

Dernier constat : l'iniquité public/privé dans les moyens octroyés, en termes de remplacement des enseignants et dans le cadre des responsabilités EPA2. L'écart est flagrant et notre sentiment d'injustice proportionnel.

Il serait dommage que les relations constructives tissées au fil des ans avec la DGER et le SRH se détériorent.

Les représentants Snec-CFTC se veulent cependant optimistes. Nous faisons le vœu que 2023 soit l'année du retour à un fonctionnement normal avec notre employeur, avec un engagement clair face aux problématiques administratives et avec un aboutissement, cette année, des sujets discutés ce jour. La réforme de la voie professionnelle n'est pas un point mis à l'ordre du jour de ce CCM mais il ne doit pas être oublié dans l'agenda social, agenda que nous aurions apprécié de recevoir avant la séance.

Nous vous remercions de votre attention.

Annie Toudic, Estelle Claverie,
Sabrina Dufour et Stéphane Prudet,
Elus Snec-CFTC et présents au CCM